



SALON v/d MEDE-EIGENDOM
29 nov. 2018
Paleis 3 - Palais 3
SALON de la COPROPRIETE



29 NOVEMBRE 2018

**GUIDE
PRATIQUE
POUR LES
EXPOSANTS**

Réunion des
exposants

-

Horaires

-

Webshop

-

Accès véhicule
(montage/démontage)

-

Badges
exposant

-

Catering

-

Plans d'accès

ECHEANCE	SUJET	POUR QUI	Page
01/07 07/11 28/11	<i>Webshop</i> à tarifs préférentiels <i>Webshop</i> à tarifs standards <i>Webshop</i> à tarifs last minute	Tous les exposants	9
28/09	Réunion des exposants	Tous les exposants	6
08/11	Stand sur les espaces nus - Informer Brussels Expo - Approbation des plans - Charte de sécurité	Obligatoire pour tous les stands nus	8
15/11	Goody Bags	Facultatif	14
28/11	Badges exposant	Obligatoire pour tous les exposants	10
28/11	Accès véhicule (montage/démontage)	Obligatoire pour tous les exposants	11
	Catering	Tous les exposants	14

Ce document donne des informations pratiques essentielles pour les exposants. Il est attendu que tous les exposants le lisent **dans son entièreté** et, le cas échéant, le fassent lire par leur monteur de stand.

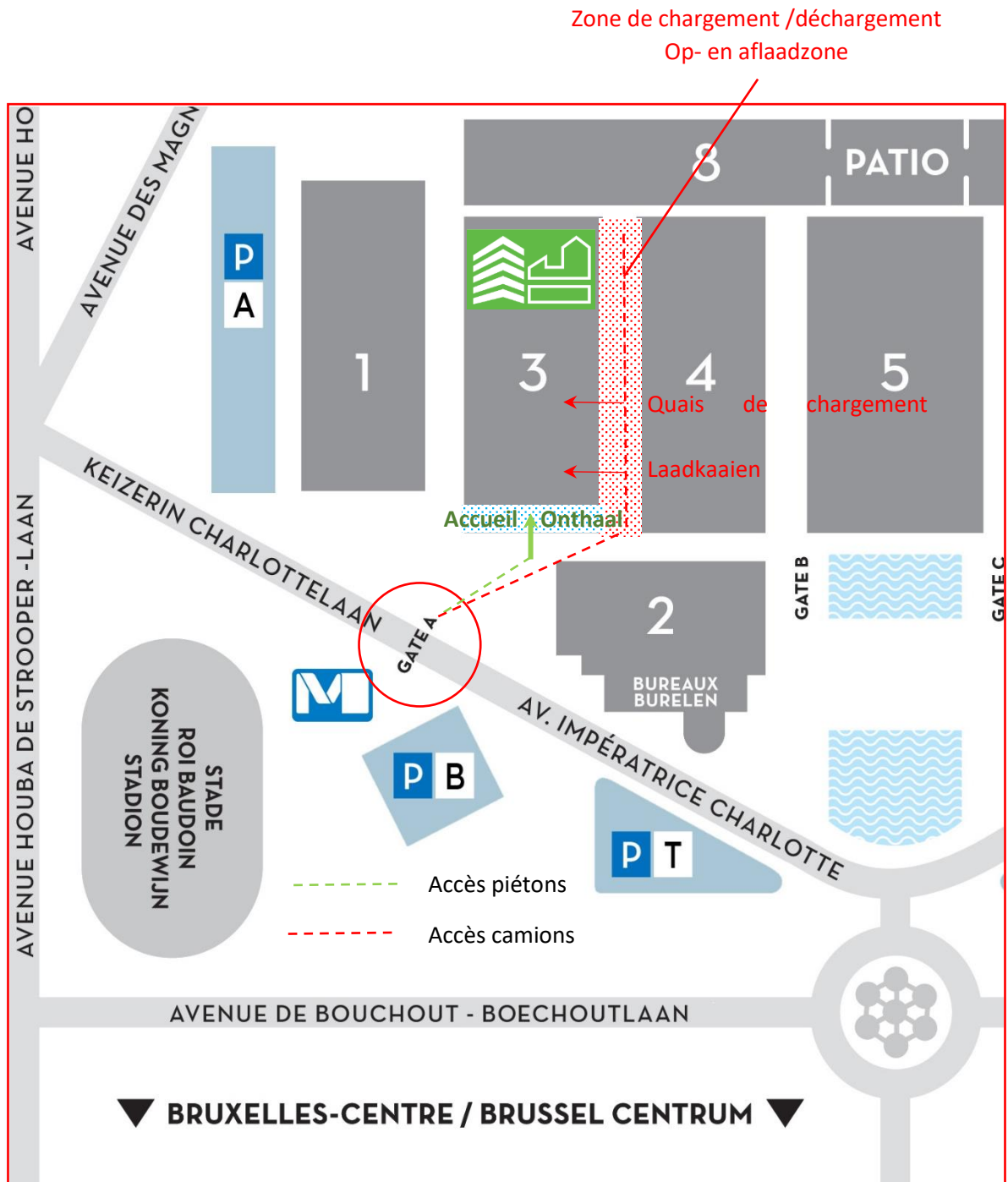
Table des matières

Plans d'accès.....	4
Plan d'accès général	4
Zoom sur Palais 3.....	5
Réunion des exposants.....	6
Stands pré-équipés.....	7
Stand sur les espaces nus.....	8
Horaires	8
Montage.....	8
Démontage.....	8
Webshop	9
Webshop à tarifs préférentiels.....	9
Webshop à tarifs standards.....	9
Webshop à tarifs last minute	9
Badges exposant.....	10
Accès véhicule (montage/démontage)	11
Consigne importante de sécurité	12
Transports en commun	12
Parking.....	12
Marquage au sol.....	12
Sécurité.....	13
Gardiennage et assurance.....	13
Interdiction de fumer	13
Déchets encombrants	13
Extincteur obligatoire	13
Registre du personnel	14
Catering	14
Vestiaire.....	14
Goody Bags.....	14
ANNEXES.....	15
FORMULAIRE DE DEMANDE D'INSERT DANS LES GOODY BAGS.....	15

Plans d'accès

Plan d'accès général





Réunion des exposants

Le **28 septembre 2018**, une réunion/réception des exposants, aura lieu dans le **Cinédoc** de Brussels Expo. Cette réunion aura pour but de faire un briefing et donner toutes les informations nécessaires pour le bon déroulement de la seconde édition du Salon de la Copropriété.

- **Accès**

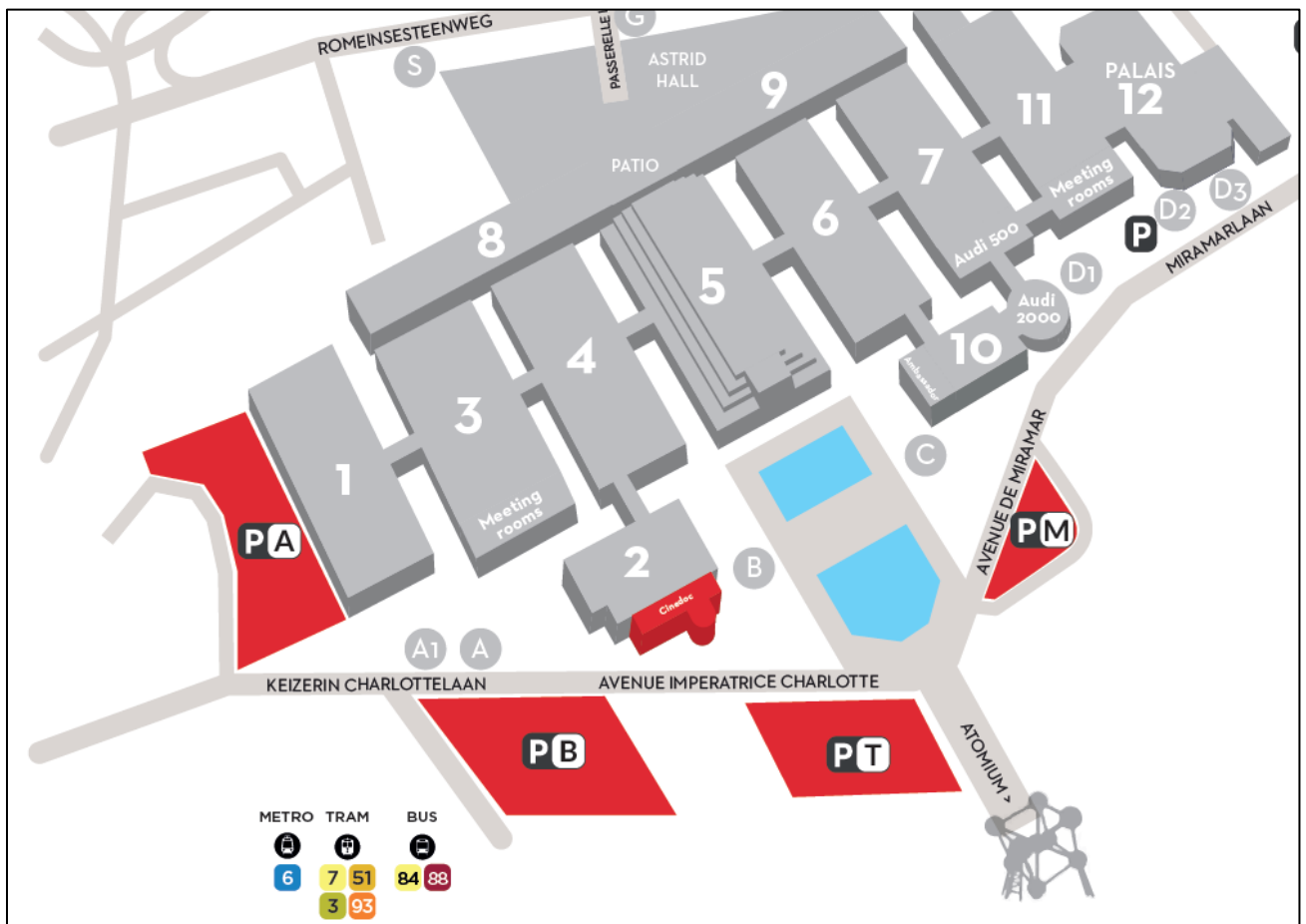
Les parkings **A, B, T, M** sont gratuitement mis à votre disposition pour pouvoir garer votre véhicule en toute facilité. À la fin de la réunion, un ticket de sortie vous sera remis afin de vous offrir le parking.

- **Lieu**

La salle **Cinédoc** se trouve dans les bureaux administratifs de Brussels Expo qui se situent à côté du Palais 2.

- **Horaires**

Cette réunion est prévue de **12h00 à 14h00**. Des bulles ainsi que des amuse-bouches seront également de la partie.



Stands pré-équipés

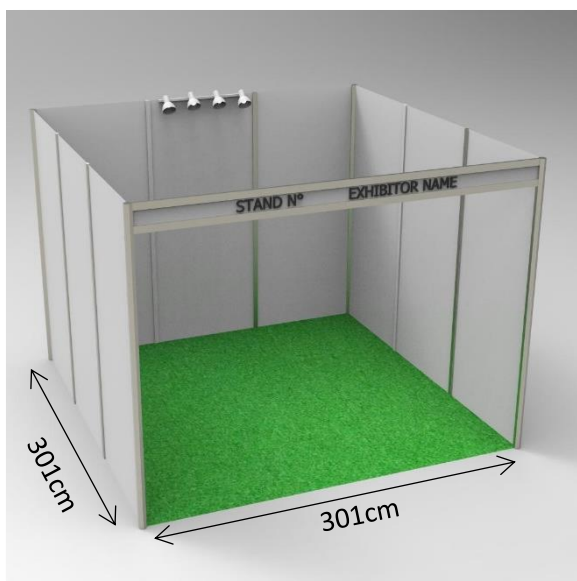
En vous inscrivant au salon de la copropriété en tant qu'exposant, vous bénéficiez sans supplément d'un stand pré-équipé. Ce stand comprend:

- tapis gris
- 4 spots
- une prise et une connexion électrique de 500w
- une frise reprenant le nom de votre société ainsi que le numéro du stand.

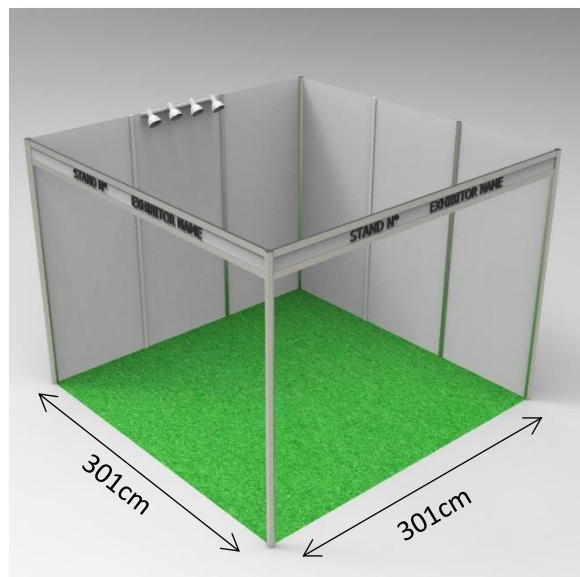
Que vous disposiez d'un stand pré-équipé ou d'un stand nu, aucun mobilier ou équipement n'y est prévu. Pensez donc à le meubler et à l'embellir. Pour ce faire, vous pouvez vous rendre sur le Webshop de Brussels Expo où vous trouverez tout ce qui peut équiper votre stand de façon efficace et professionnelle (meubles, plantes, signalisation, etc.) :

<https://shop.expo.brussels/expo/event/28681/SALON%20DE%20LA%20COPROPRIETE2018>

Stand avec 1 côté ouvert :



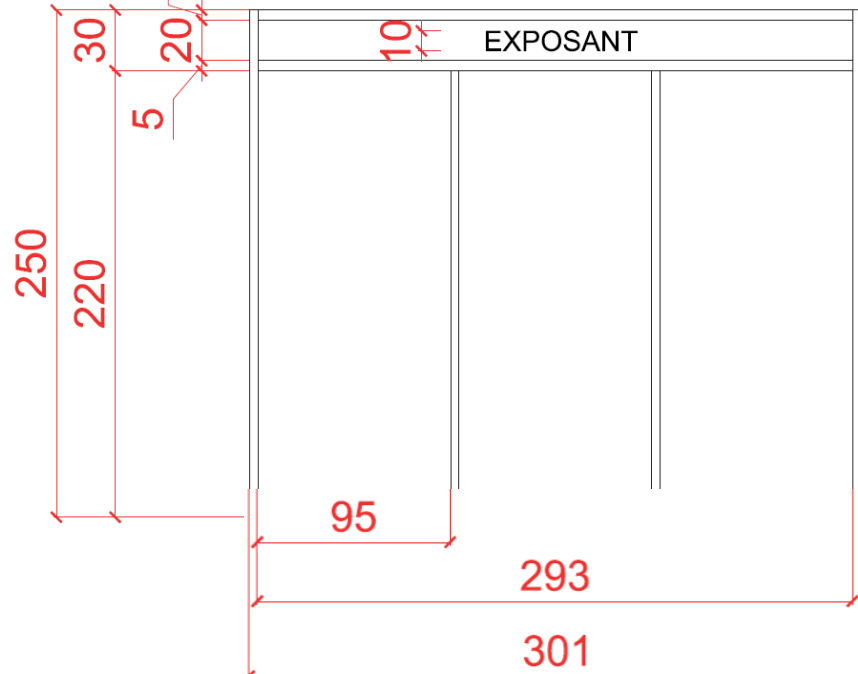
Stand avec 2 côtés ouverts :



Dimensions du stand :

Superficie totale : 301cm x 301cm

Superficie intérieure : 293cm x 293cm



Stand sur les espaces nus

L'organisateur du salon met à votre disposition le stand pré-équipé décrit ci-dessus. Si vous avez décidé de monter votre propre stand, votre emplacement est considéré comme espace nu. Le plan définitif et le descriptif des stands sur un espace nu (dimensions exactes, matériaux utilisés, couleurs utilisées, type d'éclairage, etc.) sont soumis à l'approbation de l'organisateur et de Brussels Expo et doivent être fournis par e-mail à l'organisateur **avant le 8 novembre 2018**.

Horaires

Mercredi 28 novembre 2018

8h – 18h : montage des espaces nus

14h – 18h : montage des stands équipés

Jeudi 29 novembre 2018

07h00 – 09h00 : fin de montage des espaces nus et des stands équipés

08h30 – 09h30 : petit-déjeuner **offert** aux exposants par l'organisateur

09h30 – 20h00 : ouverture du salon au public

18h30 – 19h30 : verre de l'amitié **offert** aux exposants par l'organisateur

20h00 – 22h00 : démontage des stands

Vendredi 30 novembre 2018

8h – 11h : fin du démontage des stands, uniquement sur demande

Montage

Le montage se déroule en deux phases :

1. Montage des stands équipés

Les stands équipés compris dans votre package exposant seront prêts pour le mercredi 28 novembre à 14h. Vous pouvez donc venir prendre possession de votre stand cette date-là de 14h à 18h ou le lendemain matin avant l'ouverture du salon, à savoir, le jeudi 29 novembre de 7h à 9h.

2. Montage des espaces nus

Le montage des espaces nus est autorisé plus tôt, à savoir à partir du mercredi 28 novembre 2018 de 8h à 18h.

Important : le palais 3 ne sera pas accessible en dehors de ces horaires. Merci donc de vous assurer de les respecter. Si vous avez besoin de davantage de temps pour monter votre stand, veuillez vous adresser à l'organisateur pour obtenir une dérogation sous réserve des possibilités et moyennant des coûts supplémentaires à charge de l'exposant.

Démontage

Le démontage est autorisé à partir du 29 novembre 2018 dès 20h. Aucun démontage préalable ne sera autorisé. Les véhicules n'auront pas accès au site avant 19h30.

Webshop

Que vous disposiez d'un stand pré-équipé ou d'un stand nu, aucun mobilier ou équipement n'y est prévu. Pensez donc à le meubler et à l'embellir. Pour ce faire, vous pouvez vous rendre sur le Webshop de Brussels Expo où vous trouverez tout ce qui peut équiper votre stand de façon efficace et professionnelle (meubles, plantes, signalisation, etc.) :

<https://shop.expo.brussels/expo/event/28681/SALON%20DE%20LA%20COPROPRIETE2018>

ATTENTION : le Webshop est uniquement accessible aux exposants ayant acquitté leur facture. Dès que vous serez en ordre de paiement, vous recevrez un login par e-mail qui vous permettra d'accéder au Webshop.

Après réception de ce login, vous pourrez vous rendre sur le Webshop et sélectionner l'onglet « login ». Après cette étape, l'onglet suivant apparaît :

Vous pouvez alors encoder votre adresse mail et mot de passe reçu lors de la réception de votre login.

N.B. : si vous ne retrouvez plus votre mot de passe, sélectionnez « lost password » et suivez les étapes afin de créer un nouveau mot de passe.

Webshop à tarifs préférentiels

Dès l'ouverture du Webshop, vous aurez la possibilité de commander du mobilier, matériel, connexions électriques etc. à des tarifs préférentiels.

Webshop à tarifs standards

15 jours ouvrables avant le début du montage, soit à partir du 7 novembre, les tarifs préférentiels du Webshop seront augmentés pour passer aux tarifs standards. Cela ne concerne cependant pas les accessoires venant du fournisseur Visu qui resteront inchangés.

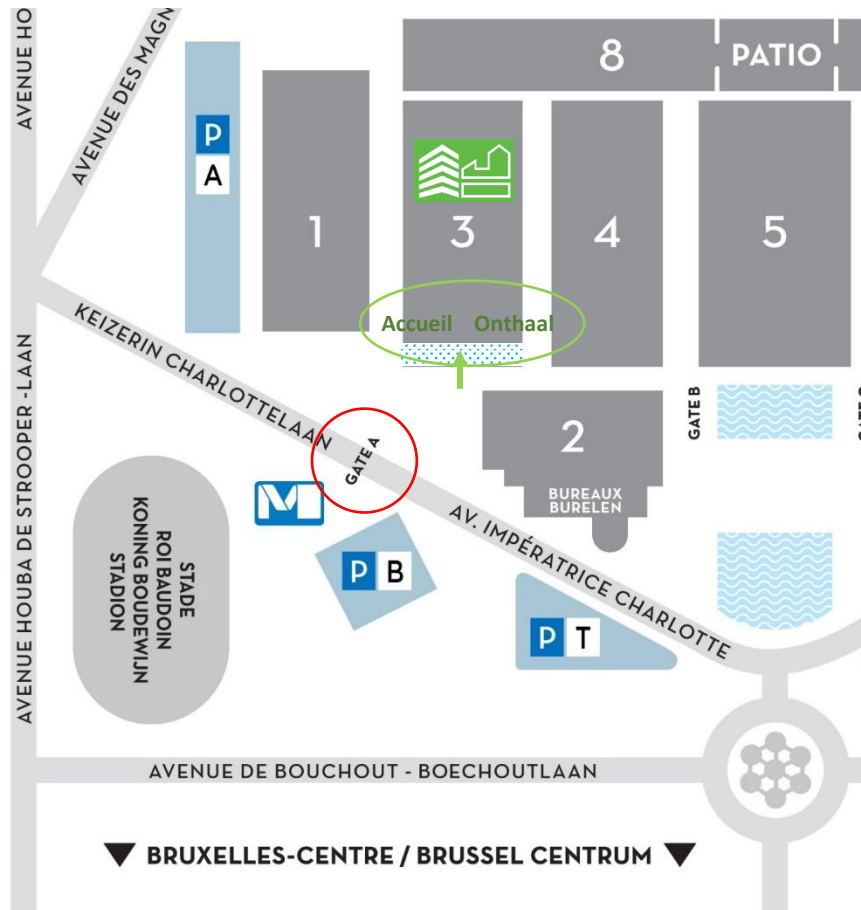
Webshop à tarifs last minute

Une dernière augmentation des tarifs aura lieu le jour du montage soit le 28/11. Un dispatching sera également prévu dans le Palais 3 le jour du début du montage. Ce dispatching vous permettra de passer vos commandes en last minute sous réserve des possibilités.

Badges exposant

En tant qu'exposant, vous devez commander des badges exposants nominatifs via notre Webshop pour pouvoir accéder au Salon. Pour ce faire, suivez les étapes expliquées dans l'onglet « Webshop » afin de pouvoir vous connecter et passer commande. Vous pouvez commander autant de badges que vous le souhaitez.

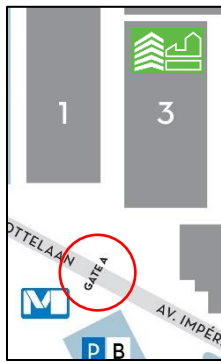
Les badges seront disponibles à partir du mercredi 28 novembre. Des hôteses seront présentes à l'accueil du Palais 3 pour vous remettre votre badge.



Voici le lay-out du lanyard (noir) accroché à la pochette qui contiendra votre badge:



Accès véhicule (montage/démontage)



L'accès aux véhicules n'est autorisé que pendant les périodes de montage et de démontage. L'accès se fera par la **grille A**, avenue impératrice Charlotte, 1020 Bruxelles, en face de la station de métro Heysel. Tous les véhicules devront présenter un **CARPASS** pour accéder au site et aux quais de déchargement. Pour des raisons évidentes de sécurité, tout accès sera refusé aux véhicules ne possédant pas de **carpass**.

Dans ces carpass, un encart sera prévu pour indiquer le n° de GSM du conducteur du véhicule. Le remplissage de cet encart est **obligatoire**. Les conducteurs de tout véhicule stationné dans l'enceinte doivent être joignables à tout moment.

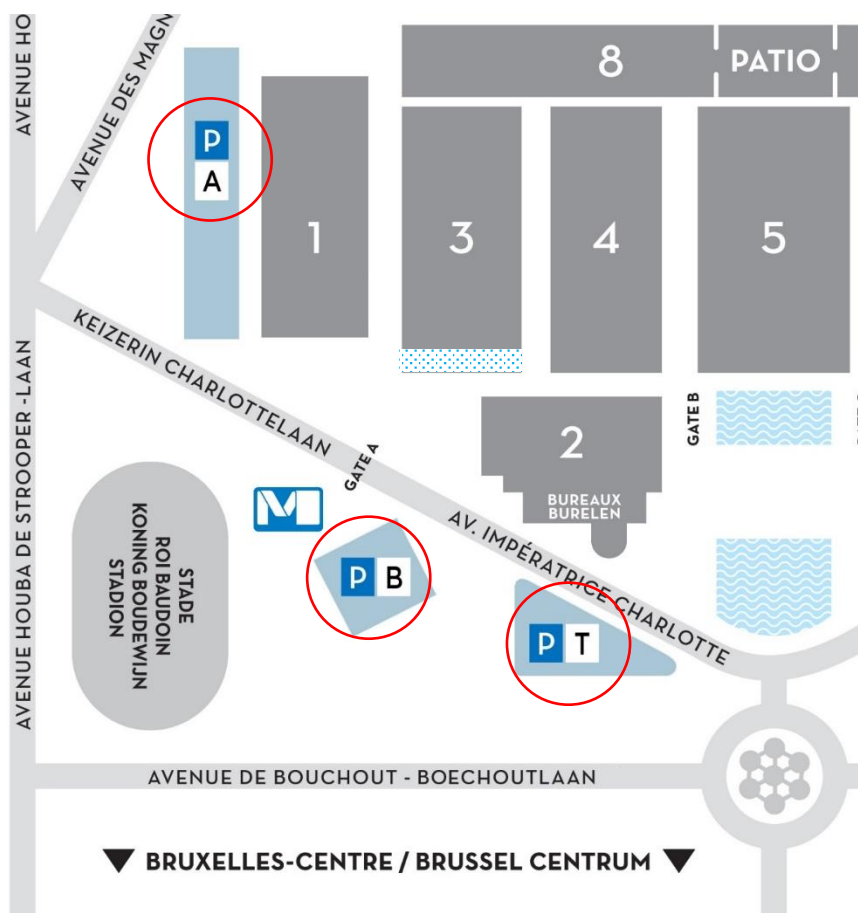
Pour télécharger ce carpass valable durant le montage et démontage, mais pas pendant les heures d'ouverture du salon, vous pouvez [cliquer ici](#).

Accès exposant (événement)

Le jour de l'événement, l'accès aux véhicules sera autorisé jusque 09h00 à l'intérieur du site. Passé ce délai, vous devrez sortir votre véhicule de l'enceinte et vous rendre dans un des parkings payants (A, B ou T) à proximité afin d'y laisser votre véhicule pendant toute la durée du salon.

Durant les heures d'ouverture du salon, les exposants pourront avoir accès au salon sur présentation de leur **badge exposant nominatif** qu'ils doivent commander au préalable. Pour plus de détails, rendez-vous à l'onglet [Badges exposant](#)

Le carpass ne fera pas office de ticket d'entrée pendant les heures d'ouverture du salon !



Consigne importante de sécurité

Des règles très strictes de sécurité sont en vigueur à BRUSSELS EXPO. Tout véhicule entrant dans l'enceinte du site devra disposer de manière claire et visible sous le pare-brise de son véhicule le carpass dédié à la manifestation à laquelle il participe. Tout véhicule ne respectant pas les règles de stationnement et/ ou les horaires de livraison sera enlevé et les frais seront à charge de l'exposant qui a fait entrer le véhicule dans l'enceinte.

Aucun véhicule ne sera toléré dans l'enceinte de BRUSSELS EXPO pendant les heures d'ouverture du salon.

Transports en commun

Metro | Vous pouvez accéder très facilement à Brussels Expo en métro. Prenez la ligne 6 direction Roi Baudouin et descendez à l'arrêt Heysel. Cette station se trouve en face du Palais 3.

Train | Pour rejoindre Brussels-Expo depuis la Gare du Midi, prenez la ligne 6 du métro direction Roi Baudouin. Descendez à la station Heysel. Ce trajet prendra environ 15 minutes.

Depuis la Gare Centrale, prenez la ligne 5 du métro, direction Erasme, ou la ligne 1 direction Gare de l'Ouest. A Beekant, prenez la ligne 6 en direction de la station Roi Baudouin. Descendez à la station Heysel. Ce trajet prendra +/- 20 minutes.

Tram | La ligne 7 de tram de la STIB dessert également Brussels Expo. Prenez le tram direction Heysel et descendez au terminus.

Les trams 51 & 93 s'arrêtent au stade Roi Baudouin. Le tram 3 (Esplanade) s'arrête Avenue de Meysse.

Bus | Les lignes de bus 88 et 84 direction « Heysel » s'arrêtent devant Brussels Expo, descendez à l'arrêt 'Heysel' (terminus).

Taxi | La société de taxis 'Taxis Bleus' peut vous prendre en charge après votre visite à Brussels Expo. Taxis Bleus offre un service 24h/24h, 7 jours par semaine. Vous pouvez les appeler par téléphone au (32) (0) 2 268 00 00 ou faire une réservation en ligne. Vous avez besoin d'un transport immédiat? Appelez le +32 488 87 29 00. Le temps d'attente moyen est de seulement 15 minutes.

Parking

Des parkings payants automatisés sont accessibles 24h/24 autour de l'enceinte aux véhicules ne dépassant pas les 210cm de hauteur (voir plan général : parkings A, B, T ou M). Le stationnement dans l'enceinte de Brussels Expo n'est autorisé que pour charger ou décharger du matériel et ce, uniquement pendant les périodes de montage et de démontage. Les conducteurs de tout véhicule stationné dans l'enceinte doivent être joignables à tout moment. Vous pouvez télécharger un carpass dans l'onglet "[Accès véhicule \(montage/démontage\)](#)". Un encart sera prévu pour indiquer le n° de GSM du conducteur. Le remplissage de cet encart est **obligatoire**.

Marquage au sol

Chaque emplacement de stand est délimité par un marquage au sol. La construction du stand doit se réaliser en respectant impérativement cette délimitation.

Sécurité

Pour des raisons de sécurité, nous demandons de couper l'électricité pendant la nuit. N'oubliez donc pas de couper l'électricité alimentant vos lampes, spots, etc. à la seule exception des réfrigérateurs et comptoirs-frigos.

Les interrupteurs et tableaux électriques des stands doivent impérativement rester accessibles à tout moment, de jour comme de nuit, aux techniciens de BRUSSELS EXPO.

Les exposants qui utilisent des toiles ou des bâches doivent impérativement utiliser des matières ininflammables ou ignifugées.

Pour les stands sur espace nu, il est **obligatoire** de remplir le bon « charte de sécurité ». Cette procédure est exigée par le Ministère de l'Emploi et du Travail (Loi sur le bien-être d'août 1996). Vous pouvez télécharger le document via le webshop de BRUSSELS EXPO. Veuillez envoyer le document rempli au plus vite à bruexpo@vincotte.be avant le **8 novembre 2018**.

Il est attendu de chaque exposant et chaque constructeur de stand qu'il prenne les mesures de sécurité nécessaires pour les travaux à risque (notamment pour le travail en hauteur). Nous demandons également de laisser les lieux rangés et propres ainsi que les allées libres.

Gardiennage et assurance

Un service de gardiennage général (incluant la présence d'un secouriste tant en période de montage et démontage que pendant les heures d'ouverture du salon) est prévu à partir du 27 novembre dès le début du montage jusqu'à la fin du démontage, le 30 novembre.

Il est indispensable que votre stand et la marchandise exposée soient assurés avec abandon de recours vis-à-vis de Brussels Expo, les sociétés sœurs ou filiales de son groupe ou la ville de Bruxelles (voir les conditions générales de Brussels Expo disponibles sur le webshop). Les stands pré-équipés sont assurés par les organisateurs du salon.

Interdiction de fumer

Suite à la loi relative à l'interdiction de fumer, les fumeurs sont priés de fumer à l'extérieur. Cette règle s'applique également pendant les périodes de montage et de démontage ! Pendant les heures d'ouverture du salon, il sera interdit de passer par les portes de secours ou les quais de (dé)chargement pour se rendre à l'extérieur mais bien **par l'entrée principale**.

Déchets encombrants

Tous les exposants et constructeurs de stand doivent gérer leurs propres déchets en les évacuant ou en commandant un ou plusieurs conteneurs à BRUSSELS EXPO via le webshop. Les déchets tels que peinture, solvants... ne peuvent en aucun cas être déversés dans les égouts, éviers ou toilettes !

Tout oubli, abandon ou dégât fera l'objet d'un rapport avec photos et d'une facture envoyée à l'exposant.

Extincteur obligatoire

Les stands d'une superficie dépassant les 72m² doivent toujours être pourvus d'extincteurs appropriés. Les extincteurs seront placés ou suspendus de façon bien visible et devront rester, à tout moment, librement accessible.

Registre du personnel

Nous rappelons aux exposants que la législation sociale belge exige que l'employeur tienne un registre du personnel à chaque lieu de travail, donc également sur le stand.

Catering

Le jour du salon, un petit-déjeuner est gracieusement offert aux exposants par l'organisateur de 8h30 à 09h30. Une heure avant la fermeture du salon, l'organisateur a également le plaisir d'offrir un verre de l'amitié aux exposants, à savoir de 18h30 à 19h30.

Durant le salon et éventuellement pendant les périodes de montage et démontage, il est possible de commander chez BECS (Brussels Expo Catering Services). Pour tous renseignements ou pour passer commande, vous pouvez vous adresser au Webshop de BRUSSELS EXPO.

Sur ce Webshop, il est également possible de commander des **vouchers catering**.

- **Qu'est-ce que c'est ?**

Il s'agit de petits vouchers de la taille d'une carte bancaire que vous pourrez échanger contre un repas ou une boisson.

- **Combien cela coûte ?**

Lorsque vous commandez des vouchers via le Webshop, vous recevrez le jour du Salon des vouchers sans montant avec le logo de votre entreprise dessus. Lorsque vous vous rendez sur un point catering pour commander à manger, vous pourrez échanger ce voucher contre votre repas et la souche sera agrafée à votre voucher.

Une fois le salon terminé, un décompte aura lieu et toutes les souches agrafées aux vouchers de votre entreprise vous seront facturées.

- **Combien puis-je en commander ?**

Vous pouvez en commander autant que vous le souhaitez via le Webshop de Brussels Expo. ATTENTION, un voucher est valable que ce soit pour une boisson ou pour un repas complet. Pensez-donc à en commander suffisamment car un voucher donné est conservé par Brussels Expo afin de pouvoir envoyer le décompte après salon.

Vestiaire

Un vestiaire payant est à la disposition des exposants et des visiteurs pendant la période d'ouverture du salon à l'avant du palais 3.

Goody Bags

L'organisateur distribuera des goody bags aux visiteurs à l'accueil. Ces sacs contiendront la brochure et un plan du salon. Les exposants ont également la possibilité d'y insérer un objet aux couleurs de leur entreprise (clé USB, stylo, bloc-notes, boule anti-stress, porte-clé, etc...). Pour ce faire, veuillez remplir le formulaire ci-joint avant le **15 novembre 2018**. Attention : les objets choisis sont soumis à l'approbation du comité organisateur.

QUOI? → 3000 petits-objets (Les brochures publicitaires ne sont pas admises)

OÙ? → Livraisons au rez-de-chaussée du Palais 3

COMMENT? → Accès grâce à un voucher dès réception de l'approbation du comité organisateur

QUAND? → Livraisons uniquement autorisées durant la journée du **mardi 27 novembre**

Attention, toute livraison effectuée avant ou après cette date sera considérée comme perdue. Merci donc de bien respecter l'horaire indiqué ci-dessus.

ANNEXES

FORMULAIRE DE DEMANDE D'INSERT DANS LES GOODY BAGS

NOM DE L'EXPOSANT :

N° DU STAND :

5 PROPOSITIONS D'INSERT OBLIGATOIRES (par ordre de priorité => afin d'optimiser le contenu des sacs, le comité organisateur choisira une des cinq propositions en respectant l'ordre de préférence demandé par l'exposant) :

1.

2.

3.

4.

5.